

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **102 (1966)**

Heft 13

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

396

M O N T R E U X

1 4 A V R I L 1 9 6 6

C H • A N N É E

N o 1 3

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

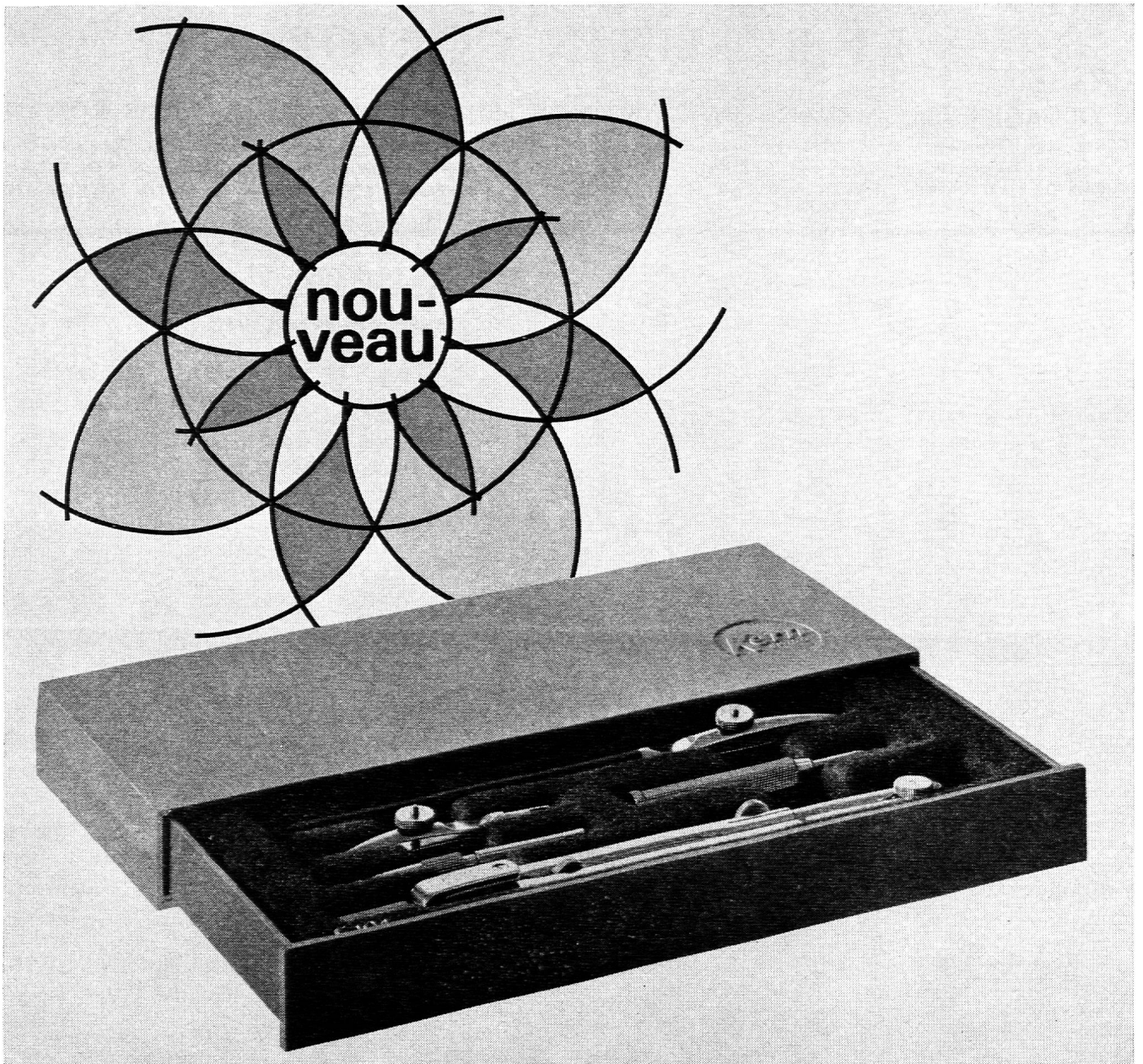
Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



(Photo Jan, Toulon)

Avec ses vœux de bon recommencement, l'«Educateur» vous offre aussi son œuf de Pâques

Compas Kern pour écolier dans une boîte aux couleurs attrayantes



Les quatre combinaisons les plus réduites de compas Kern pour écoliers sont livrées dans un étui moderne, en matière synthétique de toute première qualité, aux teintes gaies.

Non seulement l'étui est nouveau, mais aussi le compas. Une rallonge coulissante permet de tracer facilement et rapidement de plus grands cercles.

Kern & Cie S. A. Aarau

Veillez m'envoyer, à l'intention de mes élèves, _____ prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____

partie corporative

Aidons nos collègues du Congo

Au cours de l'été 1965, sur l'initiative du « Schweizerischer Lehrerverein », trois de nos collègues suisses allemands ont dirigé à Léopoldville un cours de perfectionnement pour instituteurs congolais.

Trois semaines durant, une élite de maîtres indigènes ont parfait leur formation grâce aux judicieux conseils d'instituteurs helvétiques. Chaque jour, en présence de petits Noirs bénévoles constitués en classe d'application, nos collègues H. Bryner, H. Greuter et Dr A. Meier ont donné des leçons modèles qu'imitaient ensuite les maîtres congolais. Les résultats de l'entreprise furent si réjouissants que le SLV a décidé de la renouveler cette année sur une plus grande échelle. Sollicité de s'associer à cette action de secours qui nous paraît revêtir la forme la plus sympathique qui soit, le Comité central de la Société pédagogique romande a accepté, et enverra trois maîtres romands comme moniteurs au Congo et au Cameroun, aux côtés de six collègues alémaniques.

Chacun a pu lire dans l'« Educateur » du 4 mars, l'appel lancé par notre président central Armand Veillon pour obtenir l'inscription d'enseignants disposés à tenter cette extraordinaire expérience.

Trois d'entre nous vont donc s'en aller partager leur amour du métier et leur savoir-faire avec des collègues si différents de race et de condition, mais animés comme eux du même idéal. D'avance, nous qui jouirons en paix de nos vacances sous des cieux plus familiers, nous leur exprimons notre reconnaissance.

L'aventure ne sera pas gratuite, évidemment. Le « Schweizerischer Lehrerverein », responsable de l'organisation matérielle de l'entreprise, a budgété son coût à 132 000 francs. La SPR a accepté d'assumer sa part et sollicite ses membres de verser leur contribution. Le bulletin de versement encarté dans le présent numéro permettra à chacun de s'associer dans la mesure de ses moyens à cette œuvre commune à tous les enseignants helvétiques.

Merci d'avance à tous !

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

Devenez élève de l'Université populaire

Tableau des cours (été 1966)

Début : 18 avril

Lausanne

1. Cours d'architecture, M. H.-F. Lenning.
2. Histoire de la musique, M. P.-A. Gaillard.
3. Cours de langue française : explication de textes, M. J. Chessex.
4. Histoire des civilisations : la civilisation romaine, M. S. Vautier.
5. Les grandes civilisations du Pérou précolombien, M. J.-C. Spahni.
6. Trésors de notre pays, M. Cl. Lapaire.
7. Evolution de l'humanité : la religion à travers quatre millénaires, M. C.-A. Keller.
8. Géographie : l'Etat d'Israël, M. H. Rebeaud.
9. Morale et philosophie, M. M. Cornu.
10. Etude de sociologie familiale, M. M. Veillard.
11. Droit des obligations, M. A. Manuel.
12. L'administration de l'entreprise, M. R. Künzli.
13. Mathématiques générales : cours élémentaire, M. G. Kolb.
14. Mathématiques : cours supérieur, M. G. Vincent.
15. Chimie générale et minérale, M. A. Merbach.
16. Electronique, M. A. Henchoz.
17. Les bactéries, M. B. Blanc.
18. Médecine 1966 : tendances et besoins de la médecine moderne, divers médecins.
19. Nos aliments, facteurs de santé, facteurs de maladie, Mme C. Kousmine.
20. Les satellites artificiels, M. M. Marguerat.

Programme, renseignements, inscriptions :

A Lausanne, au secrétariat, rue Pichard 12 (2e étage), tél. 22 43 48. Compte de chèques et virements postaux 10 - 106 06.

Le secrétariat est ouvert comme suit :

- du 25 mars au 22 avril : de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 19 h. ; le samedi de 10 h. à 12 h. ;
- du 25 avril au 6 mai : de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 18 h. 30 ; le samedi de 10 h. à 12 h. ;
- dès le 9 mai : de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 18 h. ; le samedi de 10 h. à 12 h.

Atelier d'expression artistique

Mesdames Josée Audergon, maîtresse de dessin et de travaux manuels à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne, et Maris Guex, professeur de dessin, ont ouvert un atelier d'expression artistique pour enfants et adultes, au 24 de la rue Curtat, à Lausanne.

Différentes techniques sont abordées : mosaïque, émaux, tapisseries, marionnettes, gravure, dessin, peinture, modelage.

Cours pour enfants : le mercredi de 14 h. à 16 h. et de 16 h. 30 à 18 h. 30 ; le samedi de 14 h. à 16 h. — Finance : Fr. 40.— par mois, Fr. 110.— par trimestre (pour deux heures hebdomadaires). Le matériel est fourni par l'atelier.

Cours pour adultes : le samedi de 16 h. 30 à 18 h. 30. Il commencera le 30 avril et finira le 2 juillet 1966. Les participants choisiront les techniques. — Finance : Fr. 120.— pour le trimestre. Le matériel est fourni par l'atelier.

Inscriptions chez : J. Audergon, Vallonnette 1, téléphone 32 06 23, à Lausanne (jusqu'au 26 avril 1966).

Réforme de structure de l'Ecole vaudoise (III)

Extrait du rapport (suite)

Projet de structure

L'organisation que la commission a l'honneur de proposer au Conseil d'Etat, pour la période de dix années de scolarité obligatoire, comprend :

1. un premier cycle, ou école primaire, de 4 ans, au programme commun à tous les élèves (de 6 à 10 ans révolus) ;
2. un cycle d'orientation de deux ans (de 10 à 12 ans révolus) ;
3. un cycle du second degré (de 12 à 16 ans révolus), comprenant plusieurs sections aux programmes différenciés.

Dans une telle structure, le terme d'école primaire ne s'applique plus à l'institution dans laquelle l'élève peut accomplir toute sa scolarité, mais seulement aux quatre premières années, et devient synonyme d'école élémentaire. Quant à la notion de second degré, elle est beaucoup plus large que celle d'enseignement secondaire, telle qu'elle est comprise dans notre canton, puisqu'elle embrasse non seulement les collègues avec leurs diverses sections, mais encore les classes supérieures et le degré supérieur de l'école primaire actuelle.

Premier cycle

Il ne sera probablement pas possible de maintenir purement et simplement le programme actuel des quatre premières classes primaires, du fait que l'âge moyen des élèves, dans la nouvelle organisation, sera un peu inférieur. (...)

Plus important, en revanche, est le problème du regroupement des classes. L'insuffisance actuelle des effectifs dans bien des classes à deux ou trois degrés s'accroîtra lorsque l'école primaire sera réduite à quatre années. Ce problème ne se pose pas seulement pour le premier cycle, mais pour l'ensemble de la structure proposée. (...)

Cycle d'orientation

La période de 10 à 12 ans couverte par le cycle d'orientation, charnière entre le premier cycle et le second degré, est le point critique de toute l'organisation. Il n'y a rien d'étonnant à cela puisque c'est la période où va s'orienter d'une manière décisive pour la majorité des élèves, la carrière scolaire dont dépendront, en définitive, les débouchés vers la formation professionnelle. Dans aucune autre période de la scolarité, l'école n'assume une responsabilité aussi lourde, du fait des exclusives qui, finalement, résulteront de l'orientation donnée et des choix faits à ce moment crucial.

Un cycle d'orientation pour l'ensemble de la population scolaire présente des problèmes fort différents de ceux du cycle d'orientation des collèges, conçu pour des élèves qui, admis ensuite d'un examen sélectif, sont censés être tous aptes à suivre l'enseignement secondaire. L'expérience a toutefois montré que, même dans ces circonstances favorables, les différences d'aptitudes intellectuelles sont considérables, ce qui, au reste, justifie pleinement l'existence d'un cycle d'orientation.

Qu'en sera-t-il de cette institution, si elle est généralisée ?

Il s'agit de savoir si, après les quatre années du premier cycle, au programme commun à tous, le cycle d'orientation maintiendra encore pendant deux ans les élèves ensemble, sans différenciation de programme et sans ségrégation en fonction des aptitudes. (...)

La majorité de la commission a été (...) toutefois attentive au cas des élèves doués

qui, à être maintenus trop longtemps dans la masse des autres, ne recevraient pas la nourriture intellectuelle qu'ils sont capables d'assimiler et perdraient leur temps. Aussi n'a-t-elle pas adopté la solution rigide du cycle d'orientation unique de deux ans pour tous.

La solution qu'elle propose est la suivante : au terme de la 4^e année primaire, tous les élèves entrent au cycle d'orientation, à l'exception des retardés de deux ans, pour qui sont instituées des classes particulières. A 11 ans, au terme de la première année du cycle, une première orientation a lieu : les plus doués passent directement en division gymnasiale, ou plutôt dans une classe d'orientation pré-gymnasiale. On estime en effet qu'une année d'observation suffira à les faire distinguer. Les moins doués, pour lesquels manifestement une seconde année du cycle d'orientation serait inutile, entrent directement en division pratique. Tous les autres, la majorité, accomplissent la seconde année, au terme de laquelle se situe la deuxième orientation, à l'âge normal de 12 ans. Parvenus ainsi au seuil du second degré, ils ont trois possibilités : l'une ou l'autre des deux divisions non-gymnasiales et, pour les plus doués d'entre eux, la division pré-gymnasiale dans laquelle les ont précédés, grâce à leur développement plus précoce, ceux de leurs camarades qui y sont entrés à 11 ans. (...)

La minorité de la commission préconise

l'institution de deux cycles d'orientation de deux ans chacun. L'un, pré-gymnasial, recevrait les élèves qui, au terme des quatre années primaires, se seraient révélés nettement supérieurs à la moyenne et les acheminerait à 12 ans aux sections gymnasiales du second degré. Le second serait destiné aux autres, qui constitueraient la majorité. Il aboutirait aux sections non-gymnasiales. Mais les élèves de ce second cycle qui, tout en se développant plus lentement que leurs camarades du premier, auraient fait preuve de réelles aptitudes intellectuelles, auraient la possibilité, au terme des deux ans, d'entrer en seconde année du cycle d'orientation pré-gymnasiale. En effet le programme de première année de ce cycle recouvrirait celui des deux ans de l'autre. (...)

(A suivre.)

Réforme de structure de l'Ecole vaudoise (IV)

Second degré

L'école du second degré (...) comprend trois divisions :

1. la division pré-gymnasiale, qui correspond aux sections gymnasiales actuelles des collèges ;
2. la division générale (division générale des collèges et classes supérieures actuelles) ;
3. la division pratique. (...)

1. Division pré-gymnasiale

Elle comprendra quatre classes, comme les autres divisions, mais sera précédée de la classe d'orientation du type secondaire actuel, incluse dans le cycle d'orientation général, seconde année.

L'organisation de la division gymnasiale et les programmes seront semblables à ce qu'ils sont actuellement dans les collèges. Une première option se présentera, au terme de la classe d'orientation entre les trois sections latine, mathématiques-sciences, langues modernes. L'année suivante, les élèves de la division latine opteront entre la section latin-grec (type A de la maturité fédérale) et la section latin-anglais ou italien (type B). Les deux autres divisions, mathématiques-sciences (type C) et langues modernes (type cantonal), ne se subdivisent pas. Au terme de la quatrième année sera délivré, comme actuellement, le certificat d'études secondaires, qui donnera accès aux sections correspondantes du Gymnase.

2. Division générale

(...)

Dans les deux premières années, le programme serait commun à tous les élèves et comprendrait l'allemand dès la première, l'anglais dès la seconde.

Dès la troisième année (âge normal : 14 ans), deux options seraient offertes, une troisième s'y ajoutant si les circonstances locales le permettent : A. Option sciences ; B. Option langues ; C. Option commerce.

A. L'option « sciences » préparerait aux écoles des métiers, aux apprentissages artisanaux ou industriels, au technicum. Les meilleurs élèves seraient admis dans une classe de raccordement, au niveau de la dernière année de la section gymnasiale mathématiques-sciences, et auraient accès au Gymnase, dans la section du même type.

B. L'option « langues » donnerait la formation générale requise pour diverses activités du secteur tertiaire et pour nombre de professions féminines. Elle déboucherait plus particulièrement sur la section de culture général du Gymnase et serait une des voies d'accès à l'Institut pédagogique.

C. L'option « commerce » comporterait le programme de la division inférieure de l'Ecole de commerce et donnerait accès, en particulier, à la 3^e année de cet établissement.

3. Division pratique

La division pratique s'étendra sur quatre ans, comme les autres divisions. Son organisation s'inspirera des buts et principes suivants :

1. valoriser des élèves rebutés par des insatisfactions scolaires trop souvent répétées ;
2. renoncer à enseigner à tous un peu de tout, ce qui implique l'introduction dès la première année, de branches à option génératrices d'intérêt ;
3. donner aux élèves le goût de l'exécution soignée ;
4. les habituer au travail en équipe.

Les options prévues sont :

1. **Option technique**, mettant l'accent sur le calcul, les éléments d'algèbre et de géométrie, et les manipulations scientifiques.
2. **Option commerciale**, avec comme branches caractéristiques l'allemand, les branches commerciales élémentaires et les activités développant l'élocution, la présentation, les qualités d'entregent.
3. **Option manuelle**, avec recours encore plus marqué qu'ailleurs aux méthodes concrètes, aux manipulations, à l'étude du milieu ambiant et naturellement aux travaux manuels.

Pendant les deux premières années, le programme de base serait le même pour tous les élèves, avec quelques heures à options spécialisées.

En 3^e et 4^e années, les programmes seraient nettement différenciés, selon l'option choisie.

Voir « Educateur » des 25.3.1966 - 1.4.1966.

(A suivre.)

L'ÉCOLE VAUDOISE EN DEUIL

Samedi 9 avril, une foule d'anciens collaborateurs, d'enseignants et d'amis se pressaient dans le temple de la Croix-d'Ouchy pour rendre un dernier hommage à celui qui, jusqu'en 1962, fut le chef du Service de l'enseignement primaire. La mort, brutale, implacable, venait de frapper M. Adrien Martin après quelques jours de maladie.

Nous tenons à redire toute la reconnaissance que l'Ecole vaudoise doit à son ancien chef de service pour l'œuvre accomplie durant quelque 16 années et nous exprimons à sa famille nos sentiments de profonde sympathie. Reconnaissance et sympathie qu'a exprimées M. M. Ray, inspecteur scolaire, dans l'hommage que nous publions ci-dessous. Le CC.

« Madame ; Mesdames et Messieurs,

» La nouvelle si inattendue du décès de M. Adrien Martin a bouleversé tous ceux qui le connaissent, et ils sont nombreux. Rien ne laissait prévoir cette fin brutale.

» A l'émotion qu'ont ressentie ses amis, nous mesurons le désarroi et la douleur des siens, de vous, Madame, et des vôtres. Nous pensons aussi avec tristesse à la vénérée aïeule qui a le lourd chagrin de voir partir avant elle un fils aimé.

» Aussi nous sentons-nous pressés de vous exprimer notre bien profonde sympathie, et cela au nom du Département de l'instruction publique et de son chef, M. le conseiller d'Etat P. Oguey, de ses collaborateurs et du personnel, au nom aussi de la Société pédagogique vaudoise, de son comité et de ses deux mille membres — M. Martin était membre honoraire —, au nom de ses camarades de volée, qui reçurent le brevet en 1917 — et qui sont encore 17 — et enfin au nom de l'Association des inspecteurs et directeurs vaudois et romands.

» C'est dire, Madame, que votre deuil est aussi celui de l'Ecole vaudoise à qui M. Martin a consacré sa vie.

» En possession de son brevet d'instituteur en 1917, il enseigna d'abord à Chapelle-sur-Moudon, dans ce haut Plateau vaudois natal qu'il aimait ; il y resta cinq ans. Il prépara et obtint le brevet supérieur et de 1922 à 1932, il dirigea la classe supérieure de Thierrens puis dès 1932 celle de Bussigny. En 1940, poursuivant son ascension, il fut nommé inspecteur. Il dirigea le 6^e arrondissement, La Broye, puis le 2^e, Lavaux, et le Bureau des fournitures scolaires.

» Et enfin, au départ de M. Louis Jaccard en 1946, le Conseil d'Etat l'appela au poste de chef de service de l'enseignement primaire, couronnement d'une belle carrière, poste qu'il quitta en 1962 pour prendre sa retraite.

» Dans chacune des étapes de cette carrière de 45 ans, M. Martin a montré ses belles qualités d'intelligence, de caractère, de pédagogue et d'homme. Il a accompli ses obligations nombreuses et délicates avec un sens aigu de ses responsabilités. Doué d'une rare puissance de travail et d'une mémoire extraordinaire, il a accompli une œuvre remarquable en faveur de nos institutions scolaires. Il a entre autres activement collaboré à l'élaboration de la Loi, du Règlement et du Plan d'études en vigueur actuellement, à la parution de nombreux manuels et dut mener la lutte contre la pénurie.

» Malgré ce volume de travail énorme (par exemple, en 16 ans, présidence de plus de 550 conférences d'inspecteurs), il ne cessa jamais de se cultiver, de lire et relire les auteurs classiques surtout, et parmi eux, Montesquieu, dont il citait souvent des passages importants.

» Il fut un ardent admirateur et défenseur de notre passé, de notre histoire, de nos traditions, de notre langue comme aussi du patois qu'il parlait couramment. Il aimait les vieux meubles, l'ordonnance classique des vieilles demeures.

» Il était très respectueux de nos institutions civiles et religieuses, comme de l'autorité. Mais il se méfiait un peu des novateurs, des réformateurs et des révolutionnaires. Il condamnait le laisser-aller, la négligence, le débraillé, car il était lui-même toujours impeccable, toujours ponctuel, exact, précis.

» Il était certes exigeant et ferme, mais tout à coup il laissait voir son bon cœur, une indulgence et une compréhension assez émouvantes. Beaucoup en ont bénéficié et s'en souviennent.

» Après les heures de travail, de discussion, de tension parfois, nous retrouvions un autre homme, un Adrien Martin plein d'humour et de bonne humeur, aimant le côté pittoresque et savoureux de nos compatriotes, de notre petit histoire aussi. Nous avons vécu ainsi de belles heures de détente complète, consacrées à une amitié bienfaisante.

» Pour le corps enseignant, pour les autorités scolaires et municipales, pour les députés, M. Martin fut toujours accueillant et compréhensif. Aussi recevait-il beaucoup de visiteurs dans son bureau, où il savait mettre à l'aise ses interlocuteurs par son humanité, sa connaissance des gens de ce pays.

» Mais il quittait souvent son bureau pour accompagner l'un ou l'autre des inspecteurs dans nos villes et villages. Grâce à ses qualités, il entretenait des relations faciles et efficaces avec nos syndics et nos présidents. Il les connaissait tous et avait toujours un mot aimable pour chacun. Tous le connaissaient et l'estimaient. Et les affaires scolaires bénéficiaient de ce climat favorable d'entente.

» Ce n'est là qu'une esquisse de cette riche personnalité et un aperçu bien incomplet de l'intense activité de notre ancien patron, collègue et ami.

* * *

» Il y a 49 ans, le jeune Adrien Martin recevait son brevet de capacité. Dès ce moment et pendant 45 ans, il a fidèlement accompli la mission qui lui fut confiée, honoré hautement notre profession et bien servi l'Ecole vaudoise et son pays.

» Aussi est-ce par ma voix que l'Ecole vaudoise lui exprime sa profonde reconnaissance et sa vive gratitude. Ce sont aussi tous les serviteurs de cette école et ses amis qui vous réitèrent, à vous, Madame, et aux vôtres, leurs sentiments de respectueuse sympathie.»

Félicitations à Pierre Gudat

Il n'est pas trop tard pour présenter nos félicitations à notre collègue et ancien président central Pierre Gudat, élu le 15 mars dernier en qualité de président du Synode de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud. On ne saurait manquer de souligner le fait que cette élection fait de notre collègue de Cossonay le premier en date des présidents du Synode de l'Eglise issue de la fusion des anciennes Eglises nationale et libre.

Saisissons cette occasion pour féliciter également les nombreux collègues élus ou réélus en qualité de membres des Conseils de paroisse ou d'arrondissement ou encore du Synode, à la suite des récentes élections ecclésiastiques.

En effet, de même que lors des élections communales et cantonales, les électeurs n'ont pas ménagé à cette occasion leurs marques de confiance aux enseignants figurant parmi les candidats, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Le C. C.

Cours de culture cinématographique

Mesdames et Messieurs,

La Commission cantonale du cinéma scolaire organise un nouveau cours de cinéma à l'intention du corps enseignant. Ce cours, prévu d'abord pour les 4 et 5 mars, est reporté **aux mercredis 5, 11 et 25 mai 1966.**

La Commission cantonale du cinéma scolaire vous propose, à titre d'essai, une nouvelle formule:

La répartition du cours sur trois mercredis, après-midi et soir.

Cette formule présente deux avantages: elle ne prive pas de nombreuses classes de leur maître, à une époque de l'année où les congés officiels sont déjà nombreux; elle devrait permettre une meilleure assimilation des films, grâce au temps de réflexion qui séparera les trois journées du cours.

La répartition des participants en deux groupes: A et B.

Lors du dernier cours, en automne 1965, plusieurs collègues ont exprimé des vœux contradictoires: les uns ont trouvé que les présentations des films étaient trop rapides, faisaient allusion à trop d'œuvres inconnues, en un langage parfois difficile à suivre pour qui n'a pas acquis une formation particulière dans le domaine du cinéma; d'autres collègues, au contraire, auraient souhaité des présentations qui établissent davantage de rapprochements avec d'autres œuvres, d'autres auteurs, et qui fassent une place plus large aux problèmes esthétiques.

La plupart des participants étaient d'accord pour regretter qu'on n'ait pas prévu, après chaque projection, un échange de vues qui aurait permis une meilleure assimilation des œuvres.

Au cours de mai 1966, la projection des films sera préparée par deux introductions, l'une destinée au groupe A, l'autre au groupe B.

Ceux qui se seront inscrits au groupe A recevront une information essentiellement consacrée aux films prévus au programme, à l'aide de clichés et de séquences tirés de ces films mêmes; les participants inscrits au groupe B assisteront à une présentation du film qui pourra faire appel à la connaissance d'autres œuvres, d'autres écoles.

Tous les participants seront réunis pour la projection des films, et verront donc les mêmes œuvres, à une exception près.

Lors des discussions en groupes restreints, après la projection, les mêmes différences de perspectives et de méthodes pourront apparaître.

La Commission cantonale du cinéma scolaire espère ainsi répondre à vos vœux et donner à chacun l'occasion de tirer le meilleur parti de ce nouveau cours.

Pour permettre d'organiser les groupes A et B, et les sous-groupes de discussion, il importe que vous fassiez parvenir votre inscription **avant le 20 avril**, au moyen de la formule ci-dessous.

Les frais de déplacement seront remboursés par l'Etat à celles et à ceux qui participeront à l'ensemble du cours, qui forme un tout.

Programme du mercredi 4 mai 1966, aula de Béthusy

14 h., Ouverture du cours. — 14 h. 15, « Viridiana » de Bunuel, film présenté par: Groupe A, M. J.-P. Golay, professeur; groupe B, M. C.-H. Pavillard, professeur. Après la vision du film, travaux par groupes de 10 à 15 personnes. — 17 h. 30, synthèse. — 18 h. - 19 h., pause. — 19 h., « Le Mécano de la Générale » de Keaton. Groupe A, M. J.-L. Cornuz, professeur; groupe B, M. Cl. Monod, professeur. — 22 h, fin du travail.

Programme du mercredi 11 mai 1966, aula de l'Elysée

14 h., « Le septième sceau » de Bergmann: Groupe A, M. J.-P. Golay, professeur; groupe B, M. P.-H. Glardon, directeur de l'Office du cinéma de l'EERV. — 19 h., « L'avventura » de Antonioni: groupes A et B, M. J.-L. Seylaz, professeur.

Programme du mercredi 25 mai 1966

Aula de Béthusy: 14 h., « Le Quarante et unième » de Tchoukhai, film présenté par M. P.-H. Glardon, directeur de l'Office de l'EERV. — Quelques séquences de films russes, présentées par M. F. Buache, directeur de la Cinémathèque suisse.

Aula de l'Elysée: 14 h., « La mère » de Poudovkine, « La Passagère » de Munk, films présentés par M. P.-H. Pavillard, professeur.

Aula de Béthusy: 19 h., « Boudu sauvé des eaux » de Renoir: Groupe A, M. R. Gerbex, directeur du Collège de Nyon; groupe B, M. F. Buache, directeur de la Cinémathèque suisse. — 21 h. 30, présentation de quelques séquences de films étudiés pendant le cours. — 22 h., synthèse et fin du cours.

A détacher

FORMULE A RETOURNER à F. ROSTAN, Bellevue 30, 1005 LAUSANNE.

Nom

Ecole

Adresse

Je m'inscris au cours de cinéma des mercredis 5, 11 et 25 mai 1966.

Je désire être inscrit dans le GROUPE **A** **B**

Remarque éventuelle

, le

1966.

Aux maîtres des classes supérieures ayant acheté un magnétophone Revox par souscription

1. Nous vous saurions gré de bien vouloir effectuer le paiement dans les délais les plus brefs.

2. Dernier délai pour la commande collective de câbles de raccordement (selon liste distribuée): le 22 avril; par carte postale adressée à J.-Fr. Ruffetta, Bussigny.

† Berthe Mégroz

Au début du mois de mars est décédée à Lausanne, Mlle Berthe Mégroz, membre honoraire de la SPV.

Mlle Mégroz enseigna la couture en particulier à Val-orbe durant les années 1922 à 1944.

Pédagogue née, très habile dans les travaux manuels, elle obtenait, sans jamais élever la voix, un excellent travail et une discipline exemplaire.

Sa gentillesse et sa serviabilité n'étaient jamais en défaut. Modeste et timide, elle a quitté ce monde comme elle a œuvré sa vie durant : sans bruit, ne laissant derrière elle que des regrets.
G. D.

genève

Tribune libre...

Les propos du sans-grade

L'orthographe, c'est la dictée !

L'orthographe, c'est la dictée ! On ne s'en sortira jamais.

Tenez : une mère est encore venue me le rappeler, l'autre jour. Sur ce ton dégoulinant d'amabilité qui recèle tant de fiel. Style « on vous aime bien, je vous apprécie beaucoup, aussi est-ce avec des fléchettes sournoisement empoisonnées que je viens vous le dire ».

— Mon fils a de la peine au Cycle d'orientation, parce que vous ne préparez pas suffisamment vos élèves en orthographe. Je veux vous dire ce qu'il faut faire : des dictées !

— Mais, Madame...

— Je sais ce que je dis : des dictées ! Toutes les semaines au moins une.

— Je...

— De mon temps, c'est ce que l'on faisait, et de mon temps on savait l'orthographe. Aujourd'hui, nos enfants travaillent et n'apprennent plus rien.

— Vous...

— Vous savez, Monsieur, la dictée, c'est comme ça que j'ai appris à écrire. Vos petites choses à la maison, ça ne sert à rien. C'est comme la composition...

— Restons-en à la dictée ! J'en fais, Madame...

— Oui, de ces dictées préparées, ou de celles où l'on peut regarder dans le dictionnaire, celle aussi où vous posez à haute voix les questions que l'enfant devrait

se poser lui-même. Mais moi, je parle de la vraie dictée, telle qu'on la pratiquait de mon temps, la dictée toute simple, la seule valable...

Et patati, et patata. Qui n'a jamais reçu de tels conseils ? Qu'il me jette la première pierre !

Le plus drôle, c'est que la dictée, je n'ai rien contre. Mais là rien du tout. Seulement, j'estime (et je ne l'invente pas, on me l'a appris !) que ce n'est là qu'un moyen de contrôle, du moins dans sa forme la plus traditionnelle. Je lis un texte, l'enfant l'écrit. Bon. N'importe qui peut faire cela. Et je ne sais pas que cela profitera aux moins doués des élèves. L'instituteur connaît d'autres moyens : les exercices concentrant l'attention sur une difficulté ; les textes travaillés, préparés ; et les analyses ; et l'utilisation du dictionnaire ; et l'apprentissage des règles, et leur application ; l'entraînement mesquin, quotidien, moins spectaculaire que la dictée.

Quant à l'argument « de mon temps », je l'admettrai le jour où l'épicier renoncera au système libre-service, où l'agriculteur reprendra la faux pour les moissons, où l'employé de bureau comptera seulement sur ses doigts, où la mère d'élève renoncera à l'automobile pour venir me débiter ses âneries.

Oh ! Madame ! Le jour où vous nous amènerez en classe un enfant qui sait s'exprimer en bon français, ou tout simplement en français, un enfant qui s'intéresse davantage à un livre qu'à un film, un enfant qui prendra autant l'école au sérieux que sa partie de football, qui passera autant de temps dans un dictionnaire que sur sa bicyclette, et qui saura que l'école, ce n'est pas moins bien que dans votre temps, alors je vous promets un miracle : je vous assure qu'il apprendra l'orthographe et qu'il ne fera plus de fautes dans ses dictées. Oui, un miracle ! Mais... à quelles conditions !

Le sans-grade.

neuchâtel

Composition du Comité central

Président : Marcel Jaquet, Prairie 10, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Vice-président : Paul Grandjean, 2052 Fontainemelon.

Caissier VPOD : Serge Bouquet, 2056 Dombresson.

Caissier SPN : Marc-Antoine Grandjean, Les Addoz 48, 2017 Boudry.

Secrétaire correspondant : Gilbert Philippin, Chansons 19a, 2034 Peseux.

Secrétaire des verbaux : Robert Duckert, Emer de Vattel 30, 2000 Neuchâtel.

Bulletinier : Georges Bobillier, Cardamines 22, 2400 Le Locle.

Assesseurs : Jean John, Numa-Droz 132, 2300 La Chaux-de-Fonds ; Gérard Bouquet, 2115 Buttes.

G. B.

Extraits du rapport de la Commission scolaire du Locle

Des pages consacrées à l'école primaire, rédigées par M. A. Butikofer, directeur, nous extrayons ce qui suit :

Effectifs. La population scolaire, au début de l'année, était de 1408 élèves répartis dans 54 classes. La légère diminution des effectifs est due à la réorganisation des enseignements. Cependant, l'évolution de la natalité laisse entrevoir, pour les années prochaines, une nouvelle augmentation.

Personnel enseignant. En plus des 54 titulaires de classes, l'enseignement est assuré par 20 maîtres ou maîtresses spéciaux. La plupart de ces maîtres n'occupent du reste que des postes partiels.

Elèves étrangers. 253 élèves étrangers, soit le 18 % de la population scolaire fréquentent les classes. Les difficultés d'adaptation qu'éprouvent certains d'entre eux posent un problème qu'il y aura lieu de résoudre, dans l'intérêt de tous. L'arrivée dans les classes de ces élèves ralentit le travail. L'ouverture de classes d'adaptation est à l'étude.

Service médico-pédagogique. De plus en plus, les parents acceptent de faire examiner leurs enfants lorsque des difficultés d'ordre caractériels contrecarrent leur travail scolaire. Le travail accompli par Mlle Perret et le Dr Lévi est des plus utiles. Il en est de même pour les traitements orthophoniques entrepris par Mlle Giroud.

Conclusions. L'école moderne exige des investissements importants, mais qui sait investir progresse. Il lui faut un corps enseignant de valeur et nous souhaitons que cette magnifique vocation continuera d'intéresser les jeunes. Nous rendons un hommage mérité à la génération actuelle des maîtres et espérons beaucoup de l'avenir.

M. Butikofer termine son rapport en remerciant la commission scolaire et les autorités communales dont l'appui est indispensable, pour l'intérêt qu'elles manifestent à l'égard des écoles.

G. B.

Recrues

Bienvenue à Mlle Raymonde Deruns, institutrice à La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'à M. Jean Maître, instituteur dans la même ville, qui viennent d'entrer dans la société.

G. B.

Comité 66 SPN - District de Neuchâtel

Président : M. Claude Zweiacker, Saint-Blaise ; vice-président : M. Alain Thiébaud, maître d'allemand, Neuchâtel ; secrétaire de la correspondance : Mme Marc Junod, Collège de La Coudre, Neuchâtel ; secrétaire des procès-verbaux : M. Michel Girard, Collège de Vauseyon, Neuchâtel ; caissière : Mlle Lucie Gaschen, Collège des Parcs, Neuchâtel ; délégué au Comité central : M. Robert Duckert, Collège de la Promenade, Neuchâtel ; délégué-remplaçant au Comité central : M. Francis Houriet, maître d'éducation physique, Neuchâtel.

G. B.

Convocation aux collègues de Neuchâtel

Vendredi 29 avril 1966, 20 h. 15, salle de chant du Collège de la Promenade, Neuchâtel.

« L'organisation de la Fête de la Jeunesse à Neuchâtel. »

Débat général.

Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire

Assemblée générale du 19 mars 1966

Comité

Président : M. André Chardonens, Neuchâtel ; vice-présidents : MM. Charles Guyot, Neuchâtel, et René Joost, La Chaux-de-Fonds ; administrateur : M. Rollon Urech, La Chaux-de-Fonds ; responsable du journal : M. André Mathys, La Chaux-de-Fonds ; représentant du département : M. Eric Laurent, Colombier ; représentant de l'Ecole normale : M. Willy Galland, Neuchâtel.

Représentants des districts :

Neuchâtel : Mlle Francine Golay, Neuchâtel ; Boudry : M. Heinz Reber, Boudry ; Val-de-Ruz : M. Jules-Aug. Girard, Savagnier ; Val-de-Travers : M. Fred Siegenthaler, Couvet ; La Chaux-de-Fonds : Mlle Verena Stauffer, La Chaux-de-Fonds ; Le Locle : M. Ernest Schulze, Le Locle.

Membres honoraires : MM. Paul Perrelet, La Chaux-de-Fonds, Willy Jeanneret, Neuchâtel, Paul Perret, Neuchâtel.

Avis important

Le comité ainsi constitué n'entrera pratiquement en fonctions que le 1er janvier 1967.

Jusqu'au 31 décembre 1966

M. Charles Guyot, Ecluse 74, Neuchâtel, reste administrateur ; Mlle Hélène Peter, Parcs 2, Neuchâtel, reste caissière ; Mlle Suzanne Ribaux, Fahys 31, Neuchâtel, reste préposée au matériel.

Dès le 1er janvier 1967, le poste d'administrateur-caissier sera confié à M. Rollon Urech

Le service du matériel sera supprimé.

Ne sera conservée que la vente de fiches quadrilées A 5.

Le stock de matériel sera liquidé.

Une liste complète avec prix en sera remise aux membres du CE qui en feront la demande (Mlle Ribaux, Fahys 31, 2000 Neuchâtel).

Cotisations

Fr. 6.— dès le 1er janvier 1967. Avec parution du **Journal** trois fois par année.

imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz
sa**

jura bernois

Nouvelles institutrices

Trente-cinq nouvelles institutrices ont reçu leur brevet d'enseignement au cours d'une cérémonie où s'exprimèrent tour à tour M. René Steiner, président de la Commission du brevet primaire, et M. Jacques-André Tschoumy, directeur de l'Ecole normale.

Cette nouvelle volée, qui se composait de deux classes, comprend :

Classe Ia : Mlle Jacqueline Ducommun, Bienne ; Mme Anne-Marie Eckert, Delémont ; Mlles Marlyse von Felten, Bienne-Nidau ; Heidi Freudiger, Le Fuet ; Denise Gigandet, Bévillard ; Gabrielle Hennin, St-Imier ; Michèle Huguenin, Bienne ; Claudette Moser, Bienne ; Marianne Oberli, Bienne ; Dora Oppliger, Les Barrières/Le Noirmont ; Catherine Perret, Bienne ; Michèle Rebetez, Malleray, Françoise Rossel, Bienne ; Rose-Marie Salgat, Reconvilier ; Anne-Marie Schutz, Bienne ; Alice Seifert, Bévillard ; Suzanne Tanne, Urtenbach ; Claudette Wisard, Lausanne.

Classe Ib : Mlles Agnès Ackermann, Bourrignon ; Jocelyne Baumann, Bienne ; Marcelle Crevoiserat, Goumois ; Christiane Cuttat, Delémont ; Antoinette Domon, Bassecourt ; Françoise Engel, Bienne ; Françoise Fromageat, Courrendlin ; Käthy Furrer, Courrendlin ; Doris Hügli, Delémont ; Eliane Juillerat, Sornetan ; Marianne Lehmann, Porrentruy ; Suzanne Maillard, Courtedoux ; Jacqueline Rebetez, Alle ; Paulette Rebetez, Moutier ; Christiane Rottet, Delémont ; Jacqueline Vogel, Bellelay ; Christiane Willemin, Delémont.

Nouveaux instituteurs

La cérémonie de remise des brevets d'enseignement a été l'occasion pour M. René Steiner, président de la Commission des examens du brevet primaire, de s'adresser aux nouveaux maîtres au nom de la Direction de l'instruction publique et de remercier M. et Mme Ed. Guéniat, directeur, pour tout leur dévouement. M. Georges Joset, inspecteur, s'exprima au nom de ses collègues, tandis que M. Guéniat disait un dernier adieu à ses élèves.

La nouvelle promotion est formée de douze instituteurs :

MM. Jean-Pierre Boinay, Moutier ; Philippe Chételat, Courroux ; Louis-Joseph Fleury, Delémont ; Marcel Gagnat, Cornol ; Jörg Geiser, Perrefitte ; Bernard Koller, Montsevelier ; Frédy Léchet, Bienne ; Pierre Leuthold, St-Imier ; Denys Surdez, Bassecourt ; André Vernier, Bienne ; Jean-François Waelchli, Villeret ; Jean-Jacques Zuber, Delémont.

30 ans à la tête d'une classe unique

Les autorités scolaires, communales et religieuses de Saignelégier ont fêté dignement les 40 ans d'enseignement de M. Joseph Petignat, instituteur aux Cerlatez. Tous ceux qui exprimèrent leur reconnaissance au jubilaire tinrent à relever les mérites que M. Petignat s'est acquis au cours de 40 années passées aux Cerlatez, dont trente à la tête de la classe unique. M. Petignat ne ménagera jamais ses peines, lui qui eut jusqu'à 48 élèves dans sa classe à tous les degrés, dont la moitié souvent de Suisses alémaniques. Une année même, sur tous ses élèves, il n'eut qu'un seul ressortissant jurassien !

Entièrement voué à sa classe de campagne, M. Petignat ne manqua pas toutefois de se dévouer aussi pour la collectivité. Il défendit énergiquement la corporation en tant que président et secrétaire de la section SIB des Franches-Montagnes ; depuis 1955, il se consacra tout particulièrement à la jeunesse comme secrétaire de district de Pro Juventute ; il a siégé au Conseil communal de Saignelégier ; il a assumé diverses responsabilités dans plusieurs sociétés.

Que l'exemple de M. Petignat soit bien vivant pour tous les jeunes enseignants auxquels on reproche, justement souvent, d'incessants déplacements, et que le jubilaire agrée les félicitations et les vœux de ses collègues.

Aucune section SIB du canton ne se prononce pour la nouvelle loi

Lundi 28 mars s'est tenue à Berne une réunion qui groupait notamment tous les présidents des sections SIB du canton, des représentants de la Direction de l'instruction, le Comité central de la SIB ainsi que les représentants du Comité SPJ. Après que M. Keller, 1er secrétaire de direction, ait exposé les raisons qui poussent à l'acceptation de la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant, les présidents de toutes les sections furent invités à faire connaître la position et le point de vue des groupements qu'ils représentent.

A un premier vote devant permettre de savoir quelles sections étaient favorables à la nouvelle loi, aucune section ne se prononça en faveur de la nouvelle loi. A un deuxième vote destiné à savoir si la SIB devait officiellement faire campagne contre la nouvelle loi, avec les moyens dont elle dispose, la grande majorité des présidents donnèrent leur accord.

Il est remarquable que l'opposition à la loi sur la formation du corps enseignant se manifeste dans toutes les régions du canton. Aussi bien dans l'ancien canton que dans le Jura, on s'accorde pour lui opposer un refus catégorique.

A la suite de cette assemblée, le Comité de la SIB a pris l'initiative de convoquer des conférences de presse, l'une à Berne, l'autre à Moutier, sous les auspices de la SPJ.

Dissolution d'une commission extraparlamentaire

Les membres de la Commission extraparlamentaire destinée à rédiger les décrets et ordonnances relatifs à la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant s'est réunie dans la même semaine à Berne. Après discussion, et devant l'opposition de toutes les sections à la nouvelle loi, ses membres ont décidé la dissolution de la commission.

Unanime désapprobation des sections SIB envers la loi sur la formation du corps enseignant

La Société pédagogique jurassienne (SPJ) a organisé le lundi 4 avril une conférence de presse qui a eu lieu à Moutier, et qui était spécialement destinée aux journaux jurassiens, une séance analogue ayant eu lieu le matin à Berne pour les journalistes de l'ancien canton.

C'est M. Marcel Farron, maître secondaire à Tavannes et président de la SPJ, qui a dirigé les débats. A cette occasion, MM. Kramer et Rychner, président et secrétaire central de la SIB, ont exposé la position du corps enseignant jurassien et bernois vis-à-vis de la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant qui sera soumise aux citoyens le 17 avril, reconnaissant les avantages qu'elle présente, mais dénonçant aussi et surtout les graves inconvénients qu'elle comporte.

On a tout d'abord rappelé l'attitude des enseignants du canton à l'égard de ce sujet jugé malheureux. Les présidents de section des districts du canton se sont réunis à Berne le 28 mars dernier en présence de représentants de la Direction de l'instruction publique et du Comité de la SIB ; 32 sections étaient représentées et leurs présidents ont fait connaître les positions qu'elles ont prises. Il ne s'est trouvé aucun président de l'ancien canton et du Jura pour déclarer que la section qu'il représente était favorable à la nouvelle loi. Jamais encore, dans l'histoire de la SIB, une prise de position aussi unanime n'avait été enregistrée.

Une revision s'imposait

La revision de la loi de 1875 s'imposait pourtant, car elle est actuellement dépassée par les événements, nombre des décisions prises depuis plusieurs années étant en contradiction avec certains de ses articles. Le moment était venu de refondre cette loi, mais on désirait voir s'élaborer une loi-cadre. Cet espoir a été déçu.

Bien que la nouvelle loi ait été présentée comme une loi-cadre, c'est une disposition matérielle de détail qui a donné lieu à de vives discussions dès la première lecture et même, et surtout, après la métamorphose qu'elle a subie jusqu'à la deuxième lecture. Rappelons que les articles 15 et 16 prévoient que les instituteurs et les institutrices, après avoir passé avec succès les examens finals, ne recevront qu'un certificat d'éligibilité provisoire. Le brevet ne leur sera délivré que deux ans plus tard, à condition qu'ils aient enseigné effectivement pendant au moins 36 semaines à titre provisoire ou comme remplaçant dans une école publique du canton et qu'ils **aient fait leurs preuves**. La loi ne se prononce pas clairement sur la question de savoir si une mesure analogue pourra s'appliquer aussi aux autres catégories d'enseignants.

Difficultés de recrutement

Cette innovation se heurte à l'opposition spontanée, non seulement du corps enseignant actuel, qu'elle ne concerne plus, mais aussi de nombreux citoyens qui la considèrent comme une dégradation psychologique de la formation même de l'enseignant. Ce fait aura pour conséquence que bien des candidats parmi les plus intéressants préféreront entrer au gymnase plutôt qu'à l'Ecole normale. Le recrutement pédagogique en souffrira, en qualité comme en quantité. L'équilibre qui semble s'établir actuellement entre l'offre et la demande sera définitivement remis en question. Or il en coûtera des efforts pour recruter, former et retenir à leur poste assez de maîtres et de maîtresses qualifiés pour les volées d'élèves qui, dès 1970, vont augmenter d'environ 2000 par an.

Le directeur de l'instruction publique lui-même s'était vivement opposé à une telle prolongation indirecte des études, cela au cours de la session d'automne 1965. Il a dit expressément (*Journal du Grand Conseil*) : « Je considère que si l'on introduit, comme dans certains cantons, 4 ans d'études sanctionnés par un certificat, puis 2 ans d'enseignement se terminant par un diplôme, on tue déjà assez dans l'œuf le recrutement des écoles normales. Il est inutile de faire une loi sur la formation du corps enseignant si vous introduisez cette prolongation de 2 ans. Songez à la difficulté de recrutement d'élèves des écoles normales masculines... »

L'historique de cette disposition malheureuse laisse apparaître clairement, à la base, le désir de river mieux les jeunes enseignants dans leur profession et de ralentir le rythme trop rapide auquel ceux-ci ne font souvent que passer dans les communes décentralisées. Désir bien légitime, certes, mais un examen plus approfondi montre que le texte proposé n'est guère apte à rendre les services qu'on attend de lui. Il n'empêchera pas sérieusement un jeune instituteur d'embrasser une autre profession lui paraissant plus alléchante, ni une jeune institutrice de se marier avant d'avoir tenu une classe. En outre, les débutants peuvent quitter l'enseignement après 36 semaines, donc pratiquement au bout d'une année, pour entreprendre d'autres études, pour aller à l'étranger ou pour changer de métier. Une année plus tard, ils n'en recevront pas moins leur brevet, ayant rempli les deux conditions formelles requises. Concernant les fréquents changements de poste et les longs remplacements dus au service militaire, rien ne changera par rapport au passé. Les articles 15 et 16 n'amélioreront donc pas sensiblement la situation.

L'obligation d'enseigner

L'obligation d'enseigner comprise dans les art. 15 et 16 était stipulée directement par l'ancienne loi et comportait une sanction au cas où elle n'était pas remplie : le remboursement des sommes touchées sous forme de bourse ou de réduction du prix de pension à l'internat. En première lecture, cette obligation d'enseigner fut réduite de 4 à 2 ans, mais la sanction fut aggravée. Vu son caractère anti-social — la sanction ne touche que les normaliens économiquement faibles — et les difficultés d'application souvent rencontrées, l'obligation pure d'enseigner fut remplacée par le délai d'attente de 2 ans. Les défenseurs de la loi citent des avantages pédagogiques découlant de cette nomination provisoire : les jeunes enseignants seront suivis et conseillés non seulement par l'inspecteur, mais aussi par un ou une collègue désigné par les autorités et titulaires d'un poste normal. Or, les opinions entendues au sujet de la fonction formatrice de ces 2 années d'attente divergent, se contredisent même. Si cette période représente une phase de formation de base, elle doit être placée sous la surveillance et l'autorité directe de l'Ecole normale, ne serait-ce que pour assurer la continuité de la formation. Or il semble bien que le rôle dévolu aux écoles normales ne consiste qu'en un modeste droit de regard. Si cette première étape de carrière doit servir à un perfectionnement professionnel intense, il faut alors remettre le diplôme aux jeunes enseignants dès la sortie de l'Ecole normale comme jusqu'ici. Et puis, comment concevoir un perfectionnement intense avec le gros travail d'approche à accomplir dans un premier poste et malgré les absences prolongées que provoquent les obligations militaires ? Comment choisir les

« parrains » et « marraines » des 500 à 800 jeunes gens dont il faudra s'occuper ? Comment les préparer à leur tâche, comment les perfectionner, comment définir leurs compétences ? Toutes ces questions n'ont pas reçu de réponse précise. En outre, le rôle d'une loi est certainement de répondre à des points d'interrogation plutôt que d'en poser, de rassurer plutôt que de créer l'incertitude.

Le point de vue de la SIB

Après mûr examen de la nouvelle loi, le Comité cantonal de la SIB est arrivé à la conclusion suivante : Les conséquences néfastes de la remise différée du brevet, de la situation concurrentielle des écoles normales par rapport aux autres écoles moyennes, sont d'une portée bien supérieure au gain éventuel à enregistrer dans la préparation professionnelle des jeunes pendant le délai d'attente. L'efficacité pédagogique des écoles normales va s'améliorer indépendamment des bases légales aussitôt qu'elle ne sera plus perturbée par les stages prolongés des normaliens, stages dus à la pénurie de titulaires. Quant aux autres buts visés par la révision, il faudra simplement en tenir compte dans l'élaboration d'un nouveau projet ne présentant plus les désavantages cités. Il est regrettable que cette loi ait été mise sur pied sans que l'on demande l'avis des milieux autorisés et des responsables de la formation des enseignants. Si l'on avait agi ainsi, la loi n'aurait certainement pas eu le caractère superficiel qu'elle présente actuellement. Les avantages contenus dans le projet de la nouvelle loi pourront aisément être repris lors de l'élaboration de nouvelles dispositions légales. Toutefois, comme une loi ne peut pas être disséquée par le peuple, qui n'en retient que les éléments de valeur, le Comité cantonal de la SIB, suivant en cela la très grande majorité du corps enseignant qu'il représente, réprovoque le projet de la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant et espère que la majorité des citoyens en feront de même le 17 avril, pour le bien de l'école.

Membres du corps enseignant, votez et faites voter contre la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant le 17 avril prochain !
A. F.

Résolution du Synode du district de Porrentruy au sujet de la nouvelle loi sur la formation du corps enseignant

La section de Porrentruy de la Société des instituteurs bernois réunie en synode le 10 mars 1966 :

- prend position contre le vicariat, importante innovation introduite dans la loi, sans que la S.I.B. ait pu donner son avis ;
- approuve à ce sujet les démarches du Comité cantonal ;
- estime cette innovation injuste, parce que limitée aux seuls instituteurs et institutrices ;
- repousse le vicariat, faute de renseignements préalables au sujet de son but réel et de son organisation ;
- redoute que cette innovation ne soit fatale au recrutement des écoles normales ;
- estime que seules les écoles normales doivent être responsables de la formation des instituteurs et ins-

titutrices et repousse de ce fait la légalisation des cours accélérés.

Au nom de la section de Porrentruy
de la Société des instituteurs bernois :
Le président *Le secrétaire*

Evilard

Vendredi, en terminant l'année scolaire 1965-1966, Mlle Madeleine Charpier tenait son dernier jour de classe. Après plus de quarante années d'enseignement, dont trente-six à Evilard, Mlle Charpier a fait valoir ses droits à la retraite.

Lors d'une émouvante cérémonie, les autorités communales, la commission d'école, la commission de couture, le corps enseignant et les écoliers ont pris congé de cette éducatrice distinguée. Chants, compliments, fleurs et cadeaux ont marqué la gratitude méritée de tout un village à celle qui s'est dévouée si longtemps à instruire et éduquer les petits.

Dominant son émotion au moment de quitter son école, Mlle Charpier a eu pour remercier les mots dictés par son bon cœur et par la joie qu'elle a toujours éprouvée à enseigner, donnant aux grands comme aux petits une ultime leçon de sérénité et de persévérance.

Ce n'est qu'un au revoir ; nous savons que Mlle Charpier remontera de temps en temps — à pied — à Evilard, où chacun la reverra avec joie, de même qu'à nos assemblées de section SIB, dont elle était un des membres les plus fidèles.

Divers

Service de placement SPR

Jeune Suisse allemand de 16 ans, fils de professeur, cherche famille d'instituteur où il pourrait perfectionner son français pendant les vacances d'été. Offres au trésorier SPR.

A. P.

Camp du Grand Large

à Cap-Breton (Landes), 26 km de Biarritz, pour garçons de 14 à 17 ans. Du 10 au 31 juillet à l'Océan, jeux, excursions. Direction : pasteur Rodolphe Gilly. Renseignements et inscriptions auprès de MM. R. Gilly, 86, rue de St-Jean, tél. 31 72 31, et André Ott, 15, avenue Henri-Bordier, tél. 33 52 89, Genève.

Famille anglaise (3 personnes)

désire échanger sa maison (5 pièces) à Londres (Finchley) contre maison ou appartement à Genève, pour 1 mois, été 1966. S'adresser à : Jean-Paul Simonet, 20, rue Camille-Martin, 1203 Genève.

Directeurs ou directrices de colonies

Le Mouvement de la jeunesse suisse romande cherche pour ses colonies d'été à la **mer** et à la **montagne**, directeurs ou directrices. Durée du séjour : 1 mois. Ecrire au MJSR, 5, rue du Temple, Genève.



notes de travail

Vendredi 3 septembre

Le temps, rayonnant depuis lundi où nous avons repris la classe, se couvre peu à peu. Brume légère, ciel lointain, bleu adouci de cendre légère, toute la grâce de septembre, quoi.

Samedi 5 septembre

Quelqu'un me parlant hier d'une de ses connaissances récemment venue à la foi me dit avec un penchement de tête : elle a fait une expérience religieuse... On pourrait dire à ce prix-là que le mariage est une expérience amoureuse. Il est décidément des formules que je n'avalerais jamais : expérience religieuse... cure d'âme... gens bien-pensants... quel pathos !

Lundi 7 septembre

Brume ; l'automne vient. Visite de Jacques, un ancien, retour de France. Joie de le voir mieux. Au cours de la soirée, il me parle des poèmes qu'il écrit et de Mozart qu'il découvre. A mon extrême étonnement, je me demande si j'ai quelque chose de Péguy. Si on m'avait dit que Jacques lirait un jour « Le Mystère des Saints-Innocents »...

Visite cet après-midi de Bernard et André, deux anciens. Serré la main à Bibiche qui travaille dans une boulangerie. Je pense à la remarque d'une dame bien qui me disait l'autre jour au sujet de ses parents qui vivent avec une paie de misère : « Heureusement que ce sont des gens aux goûts simples ! » Dame ! avec ce qu'ils gagnent, il leur serait un peu compliqué de prendre plaisir à des vacances à Saint-Moritz et aux voyages à Biarritz en Oldsmobile ! Cela me rappelle la boutade d'un humoriste : « L'argent ne fait pas le bonheur, mais il vaut mieux pleurer dans une Rolls que dans le métro ! »

Nous nous baignons encore à la piscine, mais l'aménagement des cabanes exerce ces jours-ci un tel attrait qu'ils en oublieraient presque de faire « trempette ».

Mardi 8 septembre

Je lis sous la plume d'un critique connu, dans un grand quotidien de chez nous, les lignes suivantes relatant l'interview de Jean-Luc Godard qui parle de son dernier film « La Femme mariée ». Je cite : « C'est l'étude entomologique d'une femme. Une femme est faite de bras, de jambes, d'un tronc, d'une tête. Sur ce corps, il y a un slip, un soutien-gorge, des bas, une robe, un manteau, des souliers, etc... J'ai voulu analyser une journée de la vie de cette femme. Elle a un métier (rédactrice d'une revue féminine) un mari, un enfant et un amant. C'est une femme qui n'a rien d'exceptionnel. » Et le critique ajoute : « Au cours de ces 24 heures, nous dit le scénario, elle aura été épouse, maîtresse, journaliste et mère avec une égale application. Elle aura rempli tous ces rôles qui sont elle-même sans doute, mais qui ne l'accomplissent jamais totalement. De son médecin, elle apprend qu'elle est

enceinte. Savoir de qui ? La question sera sans doute... » (fin de cit.).

Ces rôles qui ne l'accomplissent jamais totalement... Surprenant, vraiment ! Ce mot d'accomplissement a ici vraiment quelque chose de très haut en couleur. Je vous fais grâce du reste où, sur le même ton d'analyse glacial et désinvolte qui est de mise aujourd'hui, l'intellectuel continue son étude entomologique... Il peut continuer sans crainte sa petite exégèse distinguée et la faire publier par la grande presse, ce n'est certes pas lui qui recevra les gosses cassés en petits morceaux par l'abandon ou alors ceux qui jamais ne sauront qui est leur vrai père. Nous en savons un bout, de cette entomologie-là... J'ai assisté ainsi au fil des années, je l'ai dit quelque part, à la destruction d'un cœur, celui d'Auguste qui ne se faisait pas au divorce de ses parents. J'ai relu des poèmes, terribles, qu'il écrivait à 14 ans, en plein désarroi, et ces poèmes-là, Monsieur Godard l'entomologiste ne les lira pas.

— Jojo difficile ; ne tient pas en place. Copie difficilement un texte entier convenablement. Le début est bon, puis le graphisme se détériore peu à peu pour finir en une sorte de chef-d'œuvre non figuratif. Comme cette Ecole ne me séduit guère, nos vues divergent fréquemment. Je vois bien d'ailleurs que Jojo n'y peut mais, il livre au contraire de vrais combats pour contrôler mieux sa machine ; mais la partie est inégale : excitants de tous ordres, télévision, grande presse à sensation, bruit de la ville, inquiétude affective, pauvre gosse. Voir sa mère un de ces jours et ne pas mâcher mes mots.

J'ai appris qu'on ne peut plus aujourd'hui être fille d'auberge sans suivre des cours et subir un examen. Elever des enfants est décidément le dernier emploi auquel chacun puisse s'adonner sans l'ombre d'une initiation, fut-ce la plus élémentaire. Et l'Ecole sera là toujours davantage pour boucher les brèches ou essayer, tout au moins. Non, l'Ecole ne court pas le risque de manquer de travail dans les années à venir, pour autant qu'on lui assigne encore une tâche éducative : ne cessent de s'ouvrir partout, au nom de je ne sais quel progrès social, des crèches où les mères modernes ont loisir de déposer leurs enfants pendant qu'elles s'en vont travailler. On appelle cela la promotion de la femme. A ce propos, le divorce est en passe de devenir une institution nationale. On divorce aujourd'hui pour incompatibilité d'humeur... La belle formule que voilà et qui résoud si bien les problèmes. L'affaire ne serait pas si dramatique si dans la grande déroute de notre temps les enfants n'étaient pas les premiers à payer les pots cassés. Que deux conjoints se découvrent après quelques années une « incompatibilité d'humeur », voilà aussi des enfants dont la vie ne sera plus compatible avec la joie. On divorce comme on change d'appartement. L'opération devient si courante qu'elle ne soulève même plus de réprobation. J'ai divorcé, oui et après ? Après ? Prenez la main d'un gosse qui ne sait plus à quel père en est sa mère et faites un bout de chemin avec lui.

Il n'aura pas besoin de parler beaucoup pour que vous sachiez le sens de cet « après »...

Mercredi 9 septembre

Beau temps, calme de septembre, lumière immobile, apaisement. Nous reprenons le travail de l'imprimerie. Jojo et Patrick préparent le lino pour la gravure. Je cherche deux vieilles machines à écrire. Les géraniums ne cessent de fleurir dans les caissettes.

Jeudi 10 septembre

Bons matches de football, bien que Bruno réussisse

l'exploit de casser la latte en s'y suspendant avec assez d'énergie. Quant à Patrick, il encaisse un nombre de buts record. Il faut dire qu'il n'a pas les mains très libres, occupé qu'il est à croquer la collection de pommes vertes qu'il a ramassées tout au long du chemin. Jojo est totalement dégoûté : « Des joueurs comme ça, ils feraient mieux de jouer au croquet avec les « moins de vingt dents » !...

Romain a fini de construire son échelle de corde. On y grimpe, puis, arrivé dans la cabane, hop ! on la remonte. Les tigres peuvent toujours venir, de là-haut un coup d'arquebuse, et les voilà les quatre fers en l'air !

D. Courvoisier.

Les langues vivantes à l'école élémentaire

La question est nettement posée, dès aujourd'hui, de l'apprentissage d'une langue vivante à l'école élémentaire. Elle est posée précisément par les spécialistes les plus qualifiés, et à la lumière d'études scientifiques et pédagogiques très poussées. Elle correspond à un mouvement de profond renouvellement de l'enseignement des langues, qui est actuellement en cours et auquel collaborent, entre autres : les Instituts de linguistique appliquée de l'enseignement supérieur, le Centre audio-visuel de Saint-Cloud et l'Association des professeurs de langues vivantes. Il est déjà certain que l'anglais tel qu'on l'enseigne encore dans trois classes sur quatre au moins appartient au passé. Une pédagogie nouvelle, fondée sur une conception scientifique et structurale de la langue, sur des expériences pédagogiques poursuivies en France et à l'étranger (en particulier aux USA), sur des études psychologiques très poussées, est déjà pourvue des moyens, et ceci nous interdit de nous engager à l'aventure, au risque d'accumuler les échecs qui discréditeraient l'entreprise, sans signifier pourtant autre chose qu'un manque d'information et de compétence.

La langue ne doit plus nous apparaître comme une transcription du français, obtenue au moyen d'une grammaire normative rigide. Chaque langue a son génie et ses moyens propres. Pour l'enseigner, il faut d'abord la connaître dans son authenticité, telle que la présentent les descriptions des linguistes. Il convient ensuite de la présenter aux élèves en donnant une *priorité absolue à la langue parlée*, en établissant des étapes de l'apprentissage suivant un ordre précis : *entendre, parler, lire et écrire*. Il faut enseigner *par la pratique*, pour créer d'abord des habitudes linguistiques, des automatismes, avant toute réflexion grammaticale sur la langue. Nous pouvons ajouter que ces étapes doivent être d'autant plus nettes et plus longues que l'enfant considéré est plus jeune.

L'âge le plus favorable à l'apprentissage est parfaitement connu : il s'agit de l'âge de *huit ans*. Avant cet âge, les possibilités d'acquisition existent, et ceci sous un aspect très spectaculaire. Dès quatre ans, un enfant peut apprendre avec une facilité dérisoire, en quelques semaines, sans la moindre trace de l'accent ou des formes de la langue maternelle, une langue nouvelle. Mais, à ce niveau, la fixation est plus que douteuse : s'il n'y a pas d'entretien par l'usage jusque vers dix ans, on constate une perte totale. Un peu plus tard, l'enfant de cinq à sept ans fait connaissance de la forme *écrite* de sa langue maternelle. Introduire à ce moment une autre

langue serait préjudiciable. Il faut donc exclure, sans aucun doute possible, la première année primaire. C'est au niveau de la deuxième et de la troisième années, après que l'enfant a bien assimilé la forme écrite de sa propre langue, que se situe la période la plus favorable.

Comment envisager cet enseignement ?

D'abord, le maître. C'est une erreur, et même un non-sens pédagogique que d'estimer que le moins avancé dans la connaissance d'une langue doit enseigner dans les classes inférieures et le plus savant en dernière année. Il est un niveau au-dessous duquel on ne peut descendre : c'est celui de la pratique parlée avec une aisance et une exactitude parfaites. Par contre, les connaissances littéraires sont à peu près indifférentes, pour ne pas dire inutiles. Peu d'instituteurs pourront satisfaire à cette condition. Il serait mieux d'envisager des échanges avec l'établissement secondaire voisin. On pourrait aussi envisager des heures supplémentaires effectuées par des professeurs qualifiés, mais ceci est affaire de crédits, et doit donc être résolu à un niveau gouvernemental.

La forme de l'enseignement doit être une forme *exclusivement orale* durant la première année d'apprentissage, à l'âge considéré. L'enfant ne doit pas *voir* un seul mot écrit dans la langue étrangère au cours de cette première année. Par contre, on peut tirer le plus grand profit de l'emploi d'un matériel audio-visuel.

Il ne s'agit pas de souhaiter l'implantation d'un laboratoire de langue vivante : ce serait trop, et plus nuisible qu'utile à ce niveau. Il suffit d'un matériel simple : un magnétophone à deux pistes et un appareil de projection. L'enfant doit en effet être placé « en situation », c'est-à-dire au cœur d'une série de scènes de la vie courante (au magasin, dans l'autobus, etc.). C'est le rôle dévolu à l'appareil de projection. Les bandes de projections fixes existent déjà dans le commerce pour cela. Elles sont accompagnées du texte correspondant, enregistré sur bandes magnétiques, et que les élèves doivent d'abord répéter, puis réemployer plus librement au cours de scènes mimées reproduisant la « situation ».

Une seconde étape, qui peut d'ailleurs chevaucher sur celle-ci, les amènera à utiliser des structures linguistiques, sur lesquelles on opérera des substitutions ou que l'on modifiera en faisant varier le mot inducteur à la suggestion du maître. Ces « batteries » d'exercices existent également, et l'on se préoccupe activement de les enrichir.

J. Tronchère,

adapté du « Journal des Instituteurs », Paris.

Vers l'Europe unie

Les maîtres se refusant par principe à introduire une perspective européenne dans leur enseignement sont rares. En revanche, nombreux sont ceux qui souhaiteraient le faire, mais qui s'achoppent à l'absence d'une documentation déjà élaborée du point de vue pédagogique. Si les publications traitant des problèmes européens abondent, il est souvent long et malaisé d'en dégager les notions à présenter directement aux élèves. C'est pourquoi nous pensons rendre service aux maîtres de Suisse romande en leur signalant une publication récente qui paraît combler une lacune.

Dans le cadre du Centre européen de la culture de Genève, un comité international s'est constitué, voici quelques années, pour entreprendre une campagne d'éducation civique européenne. Divers stages ont été organisés dans plusieurs pays ; ils ont rassemblé, autour du thème de l'école européenne, des instituteurs ou des maîtres secondaires enseignant telle ou telle discipline. Elargissant son champ d'action, ce comité a pris l'initiative, l'an passé, de mettre à disposition des enseignants un service d'information qui s'efforcerait, en leur fournissant une documentation appropriée, de les aider à préparer des leçons portant sur des sujets européens.

La première étape de cette entreprise a été la publication, par les soins du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, d'une **Bibliographie d'ouvrages sur l'Europe à l'intention des enseignants**. Cette bibliographie a paru en été 1965 sous forme d'une brochure de 68 pages ; elle ne comprend que des livres ou brochures d'accès facile, permettant aux maîtres d'enrichir rapidement la matière de leur cours en y insérant des perspectives européennes. Près de 300 ouvrages sont présentés et analysés brièvement ; ils appartiennent aux catégories suivantes : géographie, histoire, philosophie, littérature, musique, peinture, architecture et sculpture, intégration européenne, éducation, éducation civique européenne, l'Europe et le monde, manuels scolaires et ouvrages pour la jeunesse.

La consultation de cette bibliographie est aisée et rendra service à de nombreux maîtres désireux d'intéresser leurs élèves à la construction de l'Europe sans devoir se transformer au préalable, au prix de recherches et de lectures innombrables, inconciliables d'ailleurs avec les exigences de leur activité professionnelle, en spécialistes des questions européennes.

Mais la bibliographie des ouvrages sur l'Europe (livres, thèses, brochures, numéros spéciaux de revues) s'allonge chaque année d'une centaine de titres. D'autre part, le maître, nous l'avons dit, souhaite à juste titre disposer d'une documentation directement utilisable dans sa classe. C'est pourquoi, en seconde étape, le comité de la campagne d'éducation civique européenne a organisé un service d'information qui diffuse un bulletin trimestriel « Civisme européen — documents et informations pour l'enseignement ». Les deux premiers numéros de cette publication sont pa-

rus. On y trouve, à chaque fois, une analyse des chapitres consacrés à l'Europe dans divers manuels, le compte rendu, succinct ou approfondi selon les cas, d'ouvrages européens récemment parus et **une documentation prête à l'emploi sous forme de leçons types**.

La lecture des analyses, souvent fort développées, d'ouvrages ou de manuels est déjà profitable et enrichissante, même pour le lecteur qui ne jugera pas nécessaire de se procurer les livres présentés. Il notera, au passage, des idées, des perspectives ou des synthèses nouvelles, des citations intéressantes qui sont autant de thèmes de réflexion ou de discussion.

D'autre part, dans chaque numéro, le maître pourra choisir dans une abondante documentation les éléments lui permettant de préparer rapidement une leçon sur un sujet européen parce que ces éléments conviendront à l'âge et à l'information de ses élèves. Dans cet esprit, onze pages du premier bulletin étaient consacrées à une leçon de géographie : « Les chemins de fer européens : facteurs d'intégration ».*) Le second numéro offre douze pages de documentation pour une leçon sur « La Communauté économique européenne ». Les numéros suivants présenteront des leçons sur divers sujets : l'art européen, la CECA, trois formules d'union de l'Europe, un grand Européen : Jean Monnet, le CERN, un citoyen de l'Europe : Erasme, par exemple.

Chaque leçon est préparée par un maître secondaire et mise au point par un conseil pédagogique de trois membres.

Nous souhaitons que cette publication nouvelle rencontre un accueil favorable auprès du corps enseignant.

Le premier numéro est épuisé ; en revanche, le Centre européen de la culture enverra volontiers et à titre gracieux un exemplaire du second numéro à tout membre du corps enseignant qui lui en fera la demande (adresse de la rédaction et de l'administration du bulletin : « Civisme européen — documents et informations pour la classe : Centre européen de la culture, rue de Lausanne 122, 1202 Genève).

Ajoutons que le bulletin « Civisme européen : documents et informations pour l'enseignement » ne pourra continuer à paraître que si un nombre suffisamment élevé d'abonnés est souscrit. Il ne suffit donc pas que chaque école s'abonne ; il est souhaitable que tous les maîtres en situation de tirer parti de cet apport nouveau s'y intéressent effectivement. Ils ne manqueront pas d'apporter leur aide et leur encouragement au service d'information de la campagne d'éducation civique européenne s'ils pensent, avec Karl-Heinz Stephan, que l'Europe sera, dans une large mesure, « bâtie par l'école ».

R. J.

*) Cette leçon a été reproduite par le No 9 de l'« Educateur » du 11 mars 1966.

Conte de Pâques

Jaques pensait à Pâques avec une certaine tristesse. Tous ses petits amis se réjouissaient de cette fête qui ouvrirait son royaume sur leurs plus secrets désirs. Des

lapins en chocolat, de beaux œufs peints, des recherches dans l'herbe. Mais Jaques se sentait le cœur lourd. N'y avait-il donc aucune promesse pour lui ? Pensez donc ! C'était au contraire le petit garçon le plus gâté qui fût. Il avait tout ce qu'il voulait. Mais pourquoi, alors, chaque année, le couvrait-on de chocolat, de friandises, sans jamais lui donner le lapin désiré, un gentil bébé

lapin qui serait bien à lui ? Un jour, devant une vitrine avec sa tante, il avait timidement pointé vers un lapin en peluche aux grands yeux et aux oreilles veloutées, que des touffes de poils roses aux extrémités des pattes rendaient enfantin, son regard. Il était mignon, il était petit. Jaques l'aimait déjà et pensait que ce serait le compagnon rêvé de ses nuits. La tante avait eu un sourire amusé et le lendemain, jour de Pâques, sans savoir qu'elle lui causait du chagrin, elle lui avait apporté le plus gros lapin du magasin.

Jaques s'approcha de la fenêtre. Les grandes personnes, occupées par les préparatifs de fête, l'avaient laissé seul. Il regarda dehors les ombres apparaître lentement ; il savait que la nuit commençait toujours par un jeu de cache-cache avec les choses. C'était le moment qu'il aimait et redoutait tout à la fois, parce qu'il lui semblait qu'un monde nouveau s'éveillait qui pourrait amener des surprises. Aussi ne fut-il pas trop étonné de voir passer un lapin dans l'allée du jardin. Cela devait être une maman ou un papa lapin, car il marchait posément et gravement. Mais certainement, il n'était pas seul, et Jaques, pris d'un fol espoir, enfila son manteau et descendit l'escalier en courant. A peine arrivé dans le jardin, il vit venir à sa rencontre un joli petit lapin au museau rose et blanc. Il sautillait en marchant, il s'arrêtait, bougeait les oreilles, chassait le gravier de sa queue, ce qui plut infiniment à Jaques et l'amusa. C'était tout à fait le lapin vu dans la vitrine, mais vivant !

— Je vais le suivre, se dit Jaques, car j'aimerais bien savoir où il habite et si c'est douillet chez lui.

Jaques s'efforça de placer ses pieds aux souliers vernis dans les traces rondes et molles du lapin, et ainsi, en sautillant, il arriva comme par enchantement à l'orée de la forêt. Là, il y avait un immense tronc d'arbre creux dont la porte se fermait par une touffe de fleurs bleues que Jaques connaissait, les clochettes. Le vent les écarta au passage du lapin, et Jaques, heureux comme il ne l'avait encore jamais été, entra derrière son curieux compagnon. Il dut se baisser et une fois à l'intérieur, il resta sagement assis. La maisonnette du lapin avait très jolie allure. Les fleurs la pénétraient de partout et quelques mésanges bleues arrangeaient les plumes qu'elles piquaient à leurs ailes, dans un berceau de poupée. Les oiseaux, effrayés à la vue de Jaques, s'envolèrent par-dessus les têtes des clochettes qui tintèrent doucement. Jaques éclata de rire. Le lapin se retourna et le regarda jusqu'au fond des yeux. Jaques alors se sentit devenir triste. Il aurait voulu parler, il aurait voulu écouter, mais son langage, hélas, ne ressemblait en rien à celui des animaux. Pour la première fois de sa vie, il se sentait emprisonné en lui-même. Le lapin sembla deviner les pensées de Jaques, car il se dirigea d'un air complice vers une grande armoire de feuillage. En écartant les branches, il laissa entrevoir la plus merveilleuse des garde-robes. Fourrures de toutes sortes, bonnets de lapin aux couleurs des feuilles mortes. Jaques ne se fit pas prier pour essayer un costume. Et à sa grande joie, dès qu'il eut placé sur les siennes deux oreilles semblables à celles de son ami lapin, il entendit les bruits de la forêt, le langage des oiseaux et même les cris admiratifs des clochettes.

— Oh, dirent-elles, regardez comme il est beau.

Jaques voulut parler, dire merci, raconter ses émerveillements, mais il avait tant à écouter qu'il en oubliait d'ouvrir la bouche.

— Eh bien, dit le lapin gentiment, es-tu content de

moi ? Je pensais que tu aimerais ma maison. Et je ne t'ai encore rien montré de mes trésors.

Il tira de derrière les feuillages une grosse cassette. Jaques dut aider le lapinet à lever le couvercle, tellement il était lourd. Et il découvrit une palette de peintre extraordinaire, avec les bleus, les verts des rivières, les ors des blés, les rouges et oranges des soleils couchants. Des pinceaux en plumes de colombe, plus blancs que neige, complétaient l'attirail. A ce moment, une patte de lapin passa entre les clochettes et déposa sans bruit, tout près de Jaques, un énorme panier d'œufs. Jaques poussa une exclamation de surprise. Peindre, il allait peindre les œufs de Pâques ! Jamais de sa vie, il n'avait eu encore ce privilège, car chez lui, on ne le laissait pas volontiers entrer à la cuisine. Le lapinet s'assit, prit un pinceau de plumes, et trempa dans les couleurs. Il peignit les deux mésanges bleues sur un premier œuf. Jaques, émerveillé, voulut prendre comme modèle les clochettes. Il y parvint sans difficultés, car les pinceaux peignaient tout ce qui appartenait à la forêt. Il y eut bientôt des animaux, des paysages, des fleurs, des oiseaux. Jaques travaillait avec une telle ardeur, qu'il n'avait pas tout de suite pris garde à son compagnon. Le lapinet avait incliné la tête et, fatigué, s'était endormi. Jaques le prit délicatement dans ses bras et le posa dans le berceau.

Puis il se remit seul au travail. Jamais le temps ne lui parut si court. Vers le matin, comme il terminait son ouvrage, les clochettes tintèrent et réveillèrent le lapin. Il agita les oreilles et n'en crut pas ses yeux quand il vit tous les œufs magnifiquement ornés.

— Jaques, dit-il, en sautant dans ses bras, merci de m'avoir si bien aidé. Qu'aurais-je fait sans toi ?

Les deux mésanges bleues firent la toilette du lapin et elles rapportèrent dans leur bec quelques petites fraises à Jaques pour le récompenser de son effort. Le lapin mit alors sa hotte remplie des œufs de toutes couleurs, et invita Jaques à le suivre.

— Je te montrerai, dit-il, tous les jardins d'enfants avec leurs cachettes. Mais enlève maintenant ton costume.



Jaques obéit tristement, parce qu'il n'entendrait plus la voix de son ami, ni le rire des clochettes, ni le bavardage des mésanges. Mais le lapinet entraîna Jaques avec des cabrioles si amusantes qu'il lui fit vite oublier son chagrin. Ils traversèrent tous deux la forêt et s'arrêtèrent devant de nombreuses maisons. Tout le monde dormait encore et Jaques s'émerveillait de ne pas être comme d'habitude dans son lit. Aux premiers rayons du soleil, ils arrivèrent dans un magnifique jardin. Jacques se reconnut aussitôt chez lui, et courut en avant. Il cria à son ami de le suivre, mais quand il se retourna, le lapin avait disparu. Peut-être lui avait-il dit adieu, mais comment l'aurait-il entendu, n'ayant plus ses oreilles d'animal ? Jaques se sentit tout à coup très seul et comme abandonné. C'était si gai, si amusant d'être un lapin de Pâques. Mais alors, il aperçut derrière une touffe de feuilles, un œuf, le plus gros de la hotte, qui brillait de tout son éclat. Et il fut heureux que son ami ne soit pas parti sans lui laisser un souvenir de son aventure.

Danielle Berger.

SKELLU

Nouveau jeu de construction qui avec un seul élément vous offre des milliers de possibilités de constructions.

Souple, incassable et en 6 couleurs.

3 modèles

Modèle N° 1, 240 éléments Fr. 9.—

Modèle N° 2, 360 éléments Fr. 14.70

Modèle N° 3, 720 éléments Fr. 24.—

En vrac, d'une même couleur

par sac de 500 éléments Fr. 9.50

Envoi à choix

En vente dans les papeteries
et magasins de jouets

Agent général pour la Suisse :

J. Muhlethaler, Genève

Rue du Simplon 5

Binz et Thommen

Flore de la Suisse

3^e édition française, par Pierre Villaret

Fr. 28.—

André Calame

Mathématiques Modernes II

Sections littéraires du gymnase Fr. 19.40

H. R. Christen

Chimie Générale

Version française par R. Sandrin Fr. 9.80

EDITIONS DU GRIFFON, 2520 La Neuveville

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

● Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● Préparation au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-
vous.

PAYS-BAS. — Plusieurs membres du Corps enseignant offrent location appartements meublés pour vacances. Egalement échanges de logements. Certains prennent hôtes payants. Ecrire : R. Hinlopen, professeur d'anglaise, Stetweg 35 - CASTRICUM, Pays-Bas.

Cinéma

A vendre, à prix avantageux, un excellent projecteur cinématographique 16 mm sonore, utilisé quelques heures. Sous garantie. Très belle occasion ! Adresser offres sous chiffre 5372 au bureau du journal.

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

Vacances d'été

Pour nos vacances d'été, du 4 juillet au 6 août, nous désirons placer notre fille (14 ans), pour 3-4 semaines, dans une famille d'instituteur, parlant le français, et ayant également une fille du même âge. Nous offrons la possibilité de faire un échange, pour une même durée de vacances, dans notre famille. Ainsi, les deux jeunes filles peuvent profiter de la langue.

Envoyer les offres à : Ernst Probst, Rektor, Munzachstrasse 18, 4410 Liestal (BL).

Henniez-Lithinée S. A.

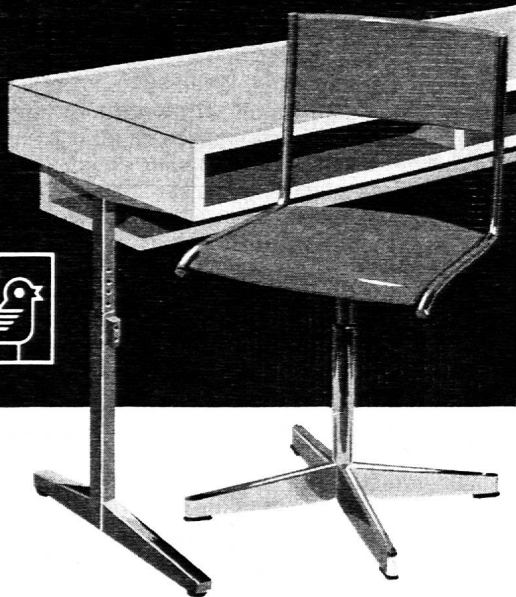
1 4

Henniez-Lithinée

**L'eau qui
fait du bien**

Pour vos tricots, toujours les
LAINES DURUZ Croix-d'Or 3
GENÈVE

Meubles d'écoles



Modèles fonctionnels et toujours nouveaux en bois PAG, plaisants et robustes. Nous sommes en ce domaine des spécialistes expérimentés. Demandez nos références et la visite sans engagement de notre conseiller.

Fabrique de chaises et tables
Klingnau SA
5313 Klingnau/AG Tél. 056 5 15 50

L'agence de voyages



Auderset & Dubois

16, place Cornavin, Genève, tél. 32 60 00

propose ses merveilleux circuits en car :

Copenhague via la Hollande, 15 jours.

La Verte Albion et l'Ecosse, 16 jours.

Florence — Rome — Sorrento — Capri, 12 jours, etc., etc. Demandez le programme gratuit.

Billets d'avion et splendides croisières.

Maitres professionnels

Quelques postes nouveaux sont au concours au futur **Centre d'enseignement professionnel du Nord vaudois**, à Yverdon (techniciens, instituteur, mécanicien-électricien, etc.)

Semaine de 5 jours.

Entrée en fonctions : 18 avril prochain ou date à convenir.

Détails complémentaires dans la « Feuille des avis officiels du canton de Vaud » du mardi 29 mars 1966.

Renseignements auprès de la direction. Tél. (024) 2 71 21.

Inscriptions jusqu'au 12 avril 1966 au **Service de la formation professionnelle**, Département A.I.C., à Lausanne.



Les ardoises d'écoliers en véritable ardoise noire de Frutigen représentent le matériel idéal pour les petites classes

Fabrique d'ardoises de Frutigen SA

Téléphone : (033) 9 13 45

La Fabrique d'ardoises de Frutigen S. A. est à même de livrer dans un délai très rapide n'importe quelle quantité d'ardoises pour écoliers.

CARAN D'ACHE



« Gouache »

CARAN D'ACHE

Couleurs couvrantes d'une luminosité incomparable. Mélange très facile !

Etui de 15 couleurs 11.15

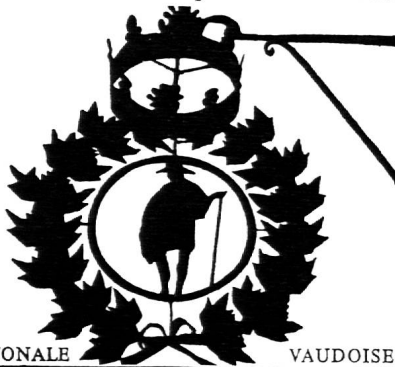
Etui de 8 couleurs 5.25 et 6.45



Gouache en tubes. Etui de 15 couleurs 14.25



A telle enseigne... Dire «ma banque» comme on parlerait d'une collaboratrice indispensable. La banque est entrée aujourd'hui dans le vocabulaire quotidien de chacun.



BANQUE

CANTONALE

VAUDOISE

Vient de paraître : aux Editions Fœtisch Frères S. A. Lausanne

AU DIAPASON



recueil de 100 chœurs mixtes « a capella » publié en collaboration avec la Société Cantonale des Chanteurs Vaudois

Deux assurances de bonne compagnie



Mutuelle
Vaudoise
Accidents

Vaudoise
Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

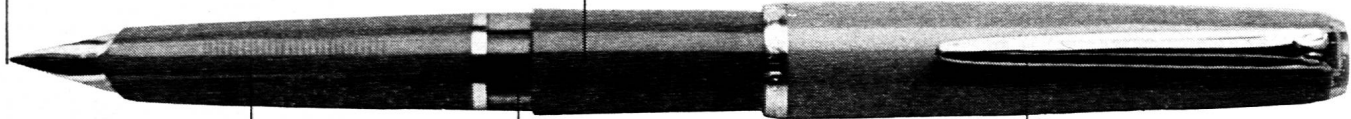
Rabais sur les assurances accidents

pourquoi le nouveau Pelikano a-t-il un tel succès?

Grâce à sa grande plume souple, il permet à l'écolier d'écrire agréablement décontracté. Facilement interchangeable, avec pointes adaptées à tous les degrés, cette plume fait du Pelikano le stylo de la scolarité entière.

Le remplissage à cartouches est la solution idéale pour l'écolier. Cahiers, pupitres et vêtements ne sont plus jamais tachés. La leçon n'est pas troublée par la manipulation d'encriers.

Une cartouche suffit pour remplir tout un cahier. Les emballages pour écoles sont très avantageux.



Le Pelikano ne crache pas car il est muni du régulateur d'encre «thermic».

Des rainures adaptées aux doigts facilitent la position correcte de la main.

Un hublot permet de contrôler le niveau de l'encre.

Grâce à la boîte de réparations, le maître remplace facilement, à peu de frais, les pièces détériorées.

Le capuchon, robuste et moderne, est parfaitement étanche. La plume trace donc toujours au premier appel

le *nouveau* Pelikano

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions chrétiennes de Jeunes gens et des Sociétés de la Croix-Bleue recommande ses restaurants à



LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurants de l'Ancre, r. de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22

NEUCHÂTEL

Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare

RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERNÉ

J.A.
Montreux 1